

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Anglet, le - 4^e JUIN 2014

Délégation à la Mer et au Littoral des
Pyrénées-Atlantiques et des Landes

NOTE D'INFORMATION

Le SIVOM CÔTE SUD, en partenariat avec AQUITAINE LANDES RÉCIFS, a mis en place trois récifs artificiels en mer au large de Capbreton, de Soustons/Vieux Boucau et de Moliets-et-Maa aux positions suivantes :

- **Capbreton** 43° 39' 00" Nord – 43° 39' 2" Nord
001° 28' 2" Ouest – 001° 28' 5" Ouest
- **Soustons/Vieux Boucau** 42° 47' 00" Nord – 43° 46' 8" Nord
001° 26' 6" Ouest – 001° 26' 8" Ouest
- **Moliets – et – Maa et Messanges** 43° 50' 9" Nord – 43° 50' 7" Nord
001° 25' 6" Ouest – 001° 25' 09" Ouest

Il s'agit de concessions expérimentales à but non lucratif de protection de l'environnement, l'implantation des récifs ayant pour objectif de préserver et de favoriser le renouvellement de la ressource maritime.

Les récifs artificiels relèvent juridiquement du régime de concession de cultures maritimes.

À ce titre, le mouillage, ainsi que la pêche professionnelle, la pêche de loisir et la plongée sous-marine sont interdits sur les sites précités.

Seule, l'association Aquitaine Landes Récifs est par convention, autorisée à organiser les plongées et les pêches expérimentales pour le suivi scientifique.

Le sémaphore pourra dans la mesure du possible signaler la présence des bateaux en action de pêche dans les sites précités notamment au-devant de Moliets, Vieux-Boucau, aux services de contrôle de la Délégation à la Mer et au Littoral.

L'administrateur en chef des Affaires Maritimes
Jean-Luc VASLIN
Délégué à la Mer et au Littoral
des Pyrénées Atlantiques et des Landes